



2 dates pour le dépôt
des demandes d'aides :

30 juin 2021
30 septembre 2021

APPEL À PROJETS 2021

pour développer les filières agricoles à bas niveau d'intrant

4 MILLIONS D'EUROS

POUR LES INVESTISSEMENTS LIÉS
À LA TRANSFORMATION ET LA
COMMERCIALISATION DE PRODUITS
AGRICOLES

Qu'est-ce qu'une production agricole à bas niveau d'intrant (BNI) ?

Ce sont des productions agricoles qui garantissent un impact environnemental compatible avec la politique de protection de l'eau et des milieux aquatiques et ce, de façon structurelle, du fait de leur faible recours a priori aux intrants au cours de leur cycle de production.

Elles sont listées dans le programme "Eau & Climat" de l'agence de l'eau :

- agriculture biologique,
- herbe/prairies,
- luzerne et sainfoin,
- chanvre,
- sarrasin,
- biomasse et bocage énergie.

En 2021, une enveloppe de 4 M€ est réservée dans le Programme "Eau & Climat" de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour soutenir les investissements liés au stockage, à la transformation et la commercialisation de produits agricoles qui permettent de **développer ou pérenniser des productions agricoles à bas niveau d'intrants (BNI)** sur les territoires à enjeu eau.

Deux sessions de sélection des projets étaient prévues avec 2 dates limites de dépôts des dossiers de demande d'aide.

Développons les filières d'élevages herbagers !



Les surfaces en prairies permanentes ont énormément diminué sur le bassin Seine-Normandie : elles représentaient 37 % de la SAU en 1970 et seulement 19 % de la SAU aujourd'hui (source : État des Lieux 2019). Cette diminution des herbages se fait au profit de surfaces en grandes cultures (blé, orge, colza, maïs...). L'impact environnemental est important : augmentation de l'érosion, accroissement des pressions (azote et pesticides) sur les masses d'eau... Il est donc impératif de préserver les herbages existants et de trouver des voies de développement de nouvelles surfaces herbagères.

Ainsi, les projets de transformation ou de commercialisation de productions agricoles liées à ces surfaces en herbe (lait ou viande d'élevages nourris à l'herbe) sont particulièrement intéressants pour l'agence de l'eau Seine-Normandie car ils permettent de créer un débouché durable pour les prairies.

Éleveurs, groupement d'éleveurs, PME, proposez vos projets permettant de valoriser les productions des animaux élevés à l'herbe : laiterie, atelier de production de fromages ou de yaourts, abattoir mobile, atelier de découpe, local de vente directe...

Quels sont les projets éligibles ?

- Projets portés par des **acteurs économiques des filières agricoles BNI**.
- Projets concernant des **investissements de stockage, de transformation ou de commercialisation** de productions agricoles BNI.
- **Projets permettant de développer des surfaces supplémentaires de production agricole BNI sur les territoires du bassin Seine-Normandie à enjeu stratégique**
 - > de protection des captages,
 - > de protection de milieux aquatiques, zones humides ou littorales,
 - > de protection contre l'érosion et le ruissellement.

**DATES POUR LE DÉPÔT
DES DEMANDES D'AIDES :**

30 juin 2021

et

30 septembre 2021



Bilan des aides aux filières BNI du Programme Eau & Climat

15 projets d'investissements pour développer des filières agricoles à bas niveau d'intrants ont été accompagnés pour un montant projet de **22 M€** et un montant d'aide de **5,3 M€**. Ils concernent les filières « Chanvre » et « Agriculture Biologique ». Ils ont pour objectif de développer d'ici 5 ans plus de **1 700 ha de chanvre** et **30 000 ha de cultures biologiques** - le quart de ces surfaces sera localisé dans des aires d'alimentation de captage.

- 4 projets de silos de stockage de céréales biologiques portés par les coopératives TERRES BOCAGE GATINAIS, SCARA, Coopérative de Creully, et SEVEPI ;
- 7 projets de transformation de produits biologiques : une meunerie (BIOCER), une légumerie (CASDI), une usine de fabrication d'aliments pour volailles (SODIALIS), une usine de floconnage de céréales (ADICER), une distillerie (DWS), une chaîne de triage (Les Fermes du Ravillon), un site de nettoyage, triage, séchage, transformation et vente (BIOGRANUM Service) ;
- 4 projets de transformation de chanvre : une chaîne de broyage et de calibrage de chènevotte (AGRO CHANVRE), une installation de séchage, triage et stockage de graines de chanvre (PLANETE CHANVRE), un atelier pour la construction de façades/plafond préfabriquées en béton de chanvre (WALL'UP PREFA), une chaîne de triage et stockage de graines de chanvre (EARL DES BONDONNIERES).

Modalités financières

- Financement des actions retenues jusqu'à 40 % = taux du programme "Eau & climat".
- Budget : 4 millions d'euros pour l'année 2021.
- Les aides de l'agence de l'eau s'inscrivent obligatoirement dans un régime d'aide conforme à l'encadrement communautaire lorsqu'il s'agit de soutien à des activités économiques.
- Pour les investissements de stockage de céréales certifiées en agriculture biologique, le régime "de minimis" est mobilisé (le règlement européen n° 1407/2013) avec un plafond de 200 000 € d'aides "de minimis" reçues sur les 3 derniers exercices fiscaux.

Conditions d'aide

- S'engager à atteindre au bout de 5 ans un objectif de 25% des surfaces de productions agricoles BNI développées grâce au projet localisées dans les territoires à enjeu pour l'agence de l'eau.

Comment transmettre votre demande d'aide ?

Les dossiers devront être transmis par voie électronique ou papier à la **direction territoriale de l'agence de l'eau Seine-Normandie dont vous dépendez soit avant le 30 juin 2021 ou avant le 30 septembre 2021.**

Le formulaire de demande d'aide est téléchargeable sur :
<http://www.eau-seine-normandie.fr/AAP-BNI>



L'appel à projets met en œuvre de manière opérationnelle les conclusions des assises de l'eau au titre de la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Contacts pour le dépôt des dossiers en DIRECTION TERRITORIALE de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Seine Francilienne (dépt. : 75-77-78-91-92-93-94-95)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. 01 41 20 16 00

Bocages Normands (dépt. : 14-35-50-53-61)

1 rue de la Pompe - BP 70087
14203 Hérouville St Clair cedex
Tél. 02 31 46 20 20

Seine-Aval (dépt : 27-28-76-80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. 02 35 63 61 30

Vallées de Marne (dépt : 02 Sud-51-52-55)

30-32, Chaussée du Port
51035 Chalons en Champagne cedex
Tél. 03 26 66 25 75

Vallées d'Oise (dépt : 02 Nord-08-60)

2, rue du Docteur Guérin - ZAC de l'Université
60200 Compiègne
Tél. 03 44 30 41 00

Seine-Amont (dépt : 10-21-45-58-89)

18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. 03 86 83 16 50